

Compte-rendu du Conseil municipal 14 décembre 2012

Le quatorze décembre deux mil douze à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 7 décembre 2012 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DUPUIS Alain, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline,

Pouvoirs : M. BOILE Antoine à M. CHAPEY Gérard
Mme RASTOIX Pascale à Mme CHERASSE Yvette
Mme DEBAIN Christiane à Mme BERNARD Sylvie
M. PEREZ Pierre à M. CORGER Hervé
Mme FAYARD Monique à M. ASTIER Raymond

Secrétaire de séance : M. DUPUIS Alain

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- DEKRA/NORISKO : signature convention
- DACTYL BURU : signature contrat photocopieur Espace culturel

Le Conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ATESAT : demande de renouvellement de la convention 2013
- Convention de reversement de la Taxe « foncier bâti » sur le Biopôle
- Encaissement chèque : sinistre
- Instauration PAC (participation assainissement collectif)
- Tarifs municipaux 2013
- Convention d'occupation du domaine public communal
- Acquisition parcelle YT 13
- Recensement 2013
- Contrat « TAXI Martine »
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

DEKRA / NORISKO : signature convention

Une convention d'inspection avec NORISKO/DEKRA a été mise en place en date du 28 mai 2009 pour répondre aux exigences de :

- La vérification périodique d'équipements sportifs,
- L'inspection d'une aire collective de jeux et de ses équipements,
- Les essais de résistance d'équipements sportifs,

Il convient de faire un avenant à cette convention d'inspection pour prendre en charge les aires de jeux supplémentaire du lotissement les Grands Espaces.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

DACTYL Buro : signature contrat photocopieur Espace culturel

Il est proposé de changer le contrat de location du photocopieur de l'Espace culturel avec la société Dactyl Buro, pour un montant de loyer de 1076 € HT par trimestre plus le coût des copies en noir et blanc et en couleur.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

ATESAT : demande de renouvellement de la convention 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention ATESAT signée avec les services de la DDT du Puy de Dôme en date du 1er janvier 2010 arrive à expiration le 31 décembre 2012.

Cette convention concerne :

- l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.
- la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Il propose de demander la reconduction de cette convention pour l'année 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Convention de reversement de la Taxe « foncier bâti » sur le Biopôle

La zone d'activité du Biopôle Clermont Limagne est installée depuis l'année 1994 sur la commune de Saint-Beauzire.

Cette zone, de compétence intercommunale, a été entièrement gérée et aménagée par la Communauté de communes Limagne d'Ennezat.

La commune de Saint-Beauzire a donné à l'euro symbolique les terrains dont elle était propriétaire sur cette zone, afin de contribuer au bon développement de cette zone.

Cette zone est maintenant aménagée sur environ la moitié de sa surface.

Comme le stipule la loi, la commune de Saint-Beauzire a perçu l'intégralité des ressources de la taxe du foncier bâti de cette zone.

Comme la loi le permet, la municipalité a la possibilité de reverser une partie de ces ressources à la Communauté de communes qui gère et aménage cette zone.

Dans un esprit de solidarité vis-à-vis des autres communes de notre EPCI, par le biais de cet EPCI et du développement des services qu'elle envisage, Monsieur le maire propose à l'assemblée qu'une partie de la ressource provenant de la Taxe du Foncier Bâti du Biopôle Clermont Limagne soit reversée à la Communauté de communes Limagne d'Ennezat, à hauteur de 90 % des ressources produites par toutes les nouvelles installations sur cette zone à compter du 01 janvier 2014, pour une durée de six années, renouvelable, selon les modalités d'une convention établie pour mettre en place cette opération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité :
de valider la proposition énoncée et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention mettant en place cette opération.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Encaissement chèque : sinistre

L'assurance « GROUPAMA » vient de procéder à l'indemnisation du sinistre du store de la Boucherie.

Le montant de l'indemnisation s'élève à 1896.86 €.

Il conviendrait :

- d'encaisser les chèques d'indemnisation d'un montant de 1586.00 € et 310.86 €),
- d'inscrire la somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Instauration PAC (participation assainissement collectif)

Monsieur Fournier expose au conseil que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) instituée par l'article L 1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, n'est plus applicable depuis le premier juillet 2012.

Il précise en effet que cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires d'immeubles neufs ou existants soumis à l'obligation de raccordement. Son montant ne doit pas dépasser 80% du coût de l'assainissement autonome diminué du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire prévue par l'article L 1331-2 du code de la santé publique.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L 1331-7 du code de la santé publique, et d'instituer des participations forfaitaires distinctes en fonction du type de logements, pour les constructions nouvelles, ainsi que les constructions existantes à raccorder lors de la construction d'un réseau collectif.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'instituer la participation pour l'assainissement collectif (PAC) à compter du 1er janvier 2013 applicable : aux constructions nouvelles et aux constructions existantes à raccorder lors de la construction d'un réseau collectif.

Cette application s'établira selon les montants suivants :

Maison individuelle : 500.00 €
Installation agricole : 500.00 €
Lotissement ou habitat groupé : 500.00 € par maison individuelle
(participation demandée au lotisseur au moment du raccordement)

Habitat collectif (à partir de deux logements par immeubles) : 300€ par logement.

Locaux artisanaux, industriels, de service, de bureaux ou commerces :

De 0 à 100 m² de surface plancher : 500.00 €

De 101 à 500 m² de surface plancher : 750.00 €

De 501 à 1000 m² de surface plancher : 1000.00 €

Au-delà de 1000 m² de surface plancher : 1500.00 €

Hôtels. 150.00 € par chambre.

- De préciser que le recouvrement de la participation, dont le fait générateur est la date de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées, sera exigible à compter du raccordement effectif du lotissement ou de la (ou des) construction(s) au réseau public. Il aura lieu par l'émission d'un titre de recette.
- De préciser enfin que les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement

Une discussion s'engage concernant l'opportunité de créer un tarif spécial pour les programmes de construction de logements sociaux. Cette proposition n'est pas retenue par l'assemblée.

VOTE : Pour la proposition initiale : pour à l'unanimité des présents.

Tarifs municipaux 2013

QF = R/N avec R (revenu imposable 2011) et N (nombre de part)			
CANTINE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575
<i>Classe maternelle et CP</i>			
Enfants St Beauzire	2.48 €	2.88 €	3.30 €
Enfants extérieurs			3.70 €
<i>Classes CE1, CE2, CM1, CM2</i>			
Enfants St Beauzire	2.67 €	3.06 €	3.51 €
Enfants extérieurs			3.97 €
Enseignants			4.94 €
Personnel municipal			4.08 €
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé	Déduction de 1.60 € sur tarif		
Enfant de Saint-Beauzire dont les familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation de solidarité spécifique	1.00 €		
Majorations tarifaires pour non respect des règles de préinscription aux services périscolaires :			
1. Fiche rendue après le 10 du mois précédent	Forfait de 2 € pour le mois Facturation 2 € Facturation repas + 2 €		
2. Si enfant inscrit et absent			
3. Si enfant présent et non inscrit			

Il est proposé de reporté les tarifs de la tranche 1 et d'appliquer une augmentation de 2% sur les tranches 2 et 3

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

GARDERIE Enfant personnel	Gratuit	
GARDERIE ET/OU ETUDES SURVEILLEES	Tranche 1	Tranche 2 et 3
Tarif mensuel	6.00 €	12.00 €
Tarif occasionnel	0.50 €	1.00 €
<u>Majoration tarifaire pour non respect des règles de préinscription aux services périscolaires :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fiche rendue après le 10 du mois précédent 2. Si enfant inscrit et absent ou présent et non inscrit 		Forfait de 2 € pour le mois 1 € la séance (même si forfait)

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS	ESPACE CULTUREL ET MAIRIE	ESPACE CULTUREL	
	Noir et blanc	couleur	Couleur association
Recto A4	0.15 €	0.30 €	0.15 €
Recto verso A4	0.30 €	0.60 €	0.30 €
Recto A3	0.30 €	0.60 €	0.30 €
Recto verso A3	0.60 €	1.20 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)			
FAX au secrétariat de mairie : 0.30 € la feuille			
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit			

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

DROIT DE PLACE	Résidents	Non résidents
½ journée au moins	1.10 €	2.20 €
1 jour	2.20 €	4.40 €
Commerçants occasionnels		11.00 €
Emplacement au mois		44.00 €

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

JARDINS COMMUNAUX	
Jardins d'environ 150m ²	10.00 €
Jardins d'environ 300m ²	20.00 €

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)	
Maison individuelle	500.00 €
Installation agricole	500.00 €
Lotissement ou habitat groupé	500.00 € Par maison individuelle (participation demandée au lotisseur au moment du raccordement)
Habitat collectif (à partir de 2 logements par immeuble)	300.00 €
Locaux artisanaux, industriels, de service, de bureaux ou commerces :	
- de 0 à 100m ² de surface de plancher	500.00 €
- de 101 à 500m ² de surface de plancher	750.00 €
- de 501 à 1000m ² de surface de plancher	1000.00 €
- au-delà de 1000m ² de surface de plancher	1500.00 €
Hôtels	150.00 € par chambre

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

CIMETIERE		
Dépositaire		
Par jour à partir du 31 ^{ème} jour		0.50 €
Concessions		
30 ans	1m ²	50.00 €
	2m 50	100.00 €
	5m 00	200.00 €
50 ans	1m ²	90.00 €
	2m 50	180.00 €
	5m 00	360.00 €
Colombarium		
15 ans		180.00 €
30 ans		360.00 €
50 ans		600.00 €
Porte		100.00 €

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

LOCATION SALLE DES FETES + HALL	
	Caution 1000.00 €
Habitants de la commune	
1 jour de semaine	110.00 €
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	133.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	222.00 €
Extérieurs à la commune	
1 jour de semaine	310.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	369.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	545.00 €
Matériels supplémentaires	
1 table	1.00 €
1 chaise	0.20 €
caution	100.00 €

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2% sur la location de la salle uniquement

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

TRANSPORT			
Les hameaux - le bourg - Riom	samedi	3.35 €	A/R

Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation pour 2013

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Convention d'occupation du domaine public communal

Monsieur le Maire propose d'établir des conventions d'occupation du domaine public communal concernant :

NOM PRENOM	DOMAINE PUBLIC
Mme et M. MERLE 9 rue des Marais Targnat	Fossé jouxtant leur propriété
Mme LAURENT AUPOIS Chez Sauvat	Espace devant la grange et le long du chemin rural de chez Sauvat à Maison rouge
M. LENORMAND Fabien La Grande Bogne	Fossé entre les parcelles YP 6 et 7
M. BARTHELEMY Patrick Les Brandons	Fosse entre les parcelles YP 10 et 15

Ces conventions sont conclues pour une durée d'un an renouvelable tous les ans par tacite reconduction,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Acquisition parcelle YT 13

Pour répondre à des besoins futurs d'aménagement de la commune, M. le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de la parcelle YT 13 « la Gouaie » d'une surface de 18a 45ca rue de la Malherbe.

L'estimation du service des domaines propose la somme de 36 900 €.

Les propriétaires proposant la vente de cette parcelle pour la somme de 36 900 €, M. le Maire propose à l'assemblée de valider l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 36 900 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte la proposition ci-dessus et autorise M. le Maire ou un de ses adjoints à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de l'opération

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Recensement 2013

La commune de Saint-Beauzire aura à procéder à l'enquête exhaustive de recensement auprès de la population du 17 janvier au 16 février 2013.

La préparation de cette opération et l'établissement d'un zonage territorial en 4 districts a été validé par l'INSEE.

Sonia COLOMBIER, adjoint administratif a été nommé coordinateur. Elle sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement. Elle coordonnera la logistique, la campagne de communication et l'encadrement des agents recenseurs. Pour ces tâches, elle pourra effectuer des heures supplémentaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter 4 agents recenseurs pour la période de formation organisée par l'INSEE et la période de collecte.

La rémunération sera basée sur :

- 9.40 € Brut par heure de formation effectuée,
- 1.15 € Brut par bulletin individuel rempli,
- 0.80 € Brut par feuille de logement rempli,
- Le remboursement des indemnités kilométriques selon le barème en vigueur.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Contrat « TAXI Martine »

Pour répondre à des besoins de transport sur la commune, la municipalité a mis en place en date du 1er décembre 2011 un transport pour assurer une liaison entre Saint-Beauzire et Riom.

Ce transport est assuré par le Taxi Martine et est opérationnel tous les 1ers samedis du mois.

Toutefois, la municipalité se réserve le droit de dénoncer le contrat sans compensation dans le cas suivant :

- Le service ne se justifiant plus au niveau de la commune

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de un an.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Infos sur les commissions

• *2ème Commission : Agriculture - Aménagement du Territoire*

Monsieur ASTIER informe le conseil que :

- les 2 merisiers donnés par le Conseil Général seront prochainement plantés.

- Durant les travaux réalisés par le syndicat de la Morge pour le nettoyage et curage des fossés, la croix d'Épinet a été endommagée. Sa remise en état est en cours.
- Il est fait mention que des jardins communaux sont disponibles.

Michel FOURNIER informe :

Un nouveau courrier a été adressé aux propriétaires du hameau qui n'ont pas rempli la demande de branchement au nouveau réseau. Les titres de recette seront envoyés à la perception deuxième quinzaine de janvier. Tous les propriétaires seront informés par courrier pour notifier qu'ils ont deux ans pour faire les travaux de raccordement conformément au règlement d'assainissement collectif.

Prévision du calendrier pour la fin des travaux éclectique est :

Tous les supports pour l'éclairage public sont réalisés et la pose de lampadaires devrait commencer semaine 51.

Il reste quelques habitations à raccorder en partie privé, une fois que ces difficultés seront réglées, le basculement de l'aérien en sous terrain pourra être effectué. Ce basculement est prévu au 15 janvier

France télécom devrait intervenir en février pour le câblage en sous terrain

En Mars dépose des câbles et des poteaux

En Avril réalisation des enrobés sur les parties restantes, plus travaux à la charge de la mairie = au bout de l'impasse de la pommeraie, si la municipalité le décide pour 2013.

• 3ème Commission : Éducation - Services scolaires - Services périscolaires
Monsieur GIRAUDET informe l'assemblée que l'ouverture des plis concernant le projet école publique aura lieu le lundi 17 décembre 2012 à 18 h.

• 4ème Commission : Activités Sportives - Vie Associative – Jeunesse :
Les travaux d'aménagement intérieur des vestiaires du stade sont en cours

Questions diverses :

Zone Pilote Habitat : Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura aucune fouille complémentaire de réaliser sur ce site. Une réunion de concertation est programmée le lundi 07 janvier à 11H

Syndicat Plaine de Riom :

M. Pierre CHAUVE informe l'assemblée :

- Une réflexion est levée pour proposer qu'un service public local remplace la SEMERAP courant 2013.

Les trois syndicats des eaux : Basse Limagne Maringues / SIAEP de Riom / Sioulet Morge St Pardoux sont partants pour ce changement.

Toutes les communes de ces trois syndicats seront sollicitées pour devenir actionnaires : 10 actions par commune = 310 € environ.

- ALTEAU : le contrat avec cette société prend fin en 2015 toutefois une résiliation à l'amiable est envisagée pour 2013.

Réseau eau potable : par ailleurs une information est donnée par rapport aux nouvelles dispositions mises en place dans le cadre de fuite d'eau pour

l'accord de dégrèvement. Des informations seront disponibles auprès du Syndicat et du secrétariat de mairie.

INFOS COMMUNAUTAIRES :

Adhésion SMTC (syndicat mixte des transports en commun)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré accepte sa participation financière pour l'adhésion au SMTC de la commune de saint-beuzire , à hauteur de 65% de l'annuité.

Le secrétariat de mairie sera fermé :

Lundi 24 décembre toute la journée

Lundi 31 décembre à 16h30

Date à retenir :

- 7 janvier 2012 : réunion ZPH à 11 h
- 9 janvier 2012 : vœux du Maire
- 18 janvier 2012 : Conseil Municipal

La séance est levée à 23 h 30